



Dossier de surendettement

Par **MARIALISA**, le **19/12/2019** à **01:31**

Bonjour, j'ai monté un dossier de sur endettement en 2018.

La banque de France m'effaçait une partie des dettes sauf celle de mon bailleur qui a été le seul à contester.

Mon dossier est parti au tribunal mais un autre créancier me relance pour être payé sachant que lui n'a pas contesté la dette.

À-t-il le droit de me demander de régler sachant que j'attends la décision du tribunal.

En attente de votre réponse.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **19/12/2019** à **10:00**

Bonjour

Il le peut, mais ne pourra plus si la décision du tribunal est favorable.

Cependant, s'il s'agissait d'une procédure de saisie, vous pourriez en demander la suspension.